

Image not found or type unknown



Logée a titre gratuit puis pacsée impact sur la caf

Par **claudio 123**, le **18/12/2016** à **19:28**

bonjour, j'ai logé une ex belle sœur avec sa fille a titre gratuit depuis 2010, elles étaient en grande difficulté sa fille étant partie vivre sa vie , j'ai décidé de me marier afin de pouvoir lui léguer l'usufruit de la maison (aucun bien aucune ressources) a ma mort la chargeant de s'occuper de mes animaux. Nous en informons la caf qui l'accusent d'avoir fait une fausse déclaration pour avoir le RSA depuis 2010 (alors que nous avons informés la caf de ce changement) elle n'a aucune ressource , ce mariage date de 1 mois , la caf est elle fondée a me réclamer le testament notarié? dans quelle mesure pourrait elle poursuivre quelqu'un? et moi en particulier merci